



**Communiqué de la CGT Educ'Action
suite à la visite du ministre de l'Education à Marseille**

Relancer l'éducation prioritaire : Une urgence !

La visite de Vincent Peillon lundi 16 septembre, dans les établissements marseillais du bassin littoral Nord, tous classés en ZEP, et alors qu'un nouvel acte grave de vandalisme au lycée Diderot de Marseille est venu encore une fois rappeler le contexte très dégradé dans lequel les élèves et les personnels sont trop souvent amenés à évoluer, avait clairement vocation à lancer le processus des Assises pour une refondation de l'Education prioritaire. Devant une représentation des personnels emmenée par leurs chefs d'établissement, et en présence du Recteur, le ministre a énoncé son ambition d'améliorer significativement la réussite des élèves accueillis dans les établissements de l'Education prioritaire.

Pour nous les besoins exprimés par les élèves et leurs familles en matière d'éducation sont considérables. Ils rejoignent les attentes exprimées par les personnels en terme d'amélioration et de développement du service public d'éducation. Mais la crise du système éducatif reste patente, notamment mais pas seulement, dans le champ de l'éducation prioritaire.

Or, si nous partageons le constat de l'échec d'une véritable correction des inégalités scolaires, en particulier pour les 20% des élèves les plus en difficultés, il importe également de souligner que nous payons sur ce terrain les renoncements accumulés à l'engagement d'assurer par l'action publique, et singulièrement par celle de l'Etat, l'égalité d'accès aux savoirs et à l'éducation pour tous les élèves de la République.

De plus, le fait que cette démarche de refondation soit largement pilotée en amont par le Secrétariat à la Modernisation de l'Action Publique (cf le Rapport de diagnostic d'évaluation établi sous sa responsabilité) nous fait craindre que l'approche privilégiée par le ministre soit, dans la continuité de la RGPP, celle d'une « refondation » conduite à moyens constants, au prix de redéploiements et dans une logique avant tout comptable. C'est pourquoi nous tenons à réaffirmer avec force que les jeunes, les familles et les personnels ont le besoin urgent d'une relance puissante des politiques d'éducation prioritaire, fondée sur des moyens nouveaux, solides et pérennes !

Enfin, instruits par l'expérience de la loi de refondation votée au printemps dernier, nous formulons le vœu que le processus des Assises ne se résume pas à un simulacre. Qu'il permette enfin une consultation approfondie des personnels et de leurs organisations représentatives dans toutes leurs composantes et leur diversité professionnelle

Nous réaffirmons par conséquent notre exigence d'un plan d'urgence pour l'Education prioritaire. Dans cette optique la logique dérogatoire au droit commun qui s'est mise en place avec le dispositif ECLAIR doit immédiatement être arrêtée. Il faut revenir à une politique du droit à l'éducation pour tou-te-s qui prenne acte des inégalités réelles qui s'expriment sur les territoires et qui vise résolument à les corriger. La création d'un tel cadre, réellement refondé, est un point de départ incontournable si l'on veut viser, selon les termes du rapport de diagnostic ministériel, « la réussite scolaire de tous et donc la réduction des écarts de réussite des établissements de l'éducation prioritaire ». Un tel plan d'urgence doit s'articuler autour de quelques orientations principales :

- Le renforcement des équipes enseignantes, permettant de diminuer significativement les effectifs et de systématiser les travaux en effectifs dédoublés.
- Le renforcement des équipes de vie scolaire, des équipes de santé et des équipes de service social, permettant d'assurer dans tous les établissements un suivi éducatif stable, pleinement intégré à leurs missions.
- Le développement de la formation continue des enseignants, et la remise sur pied d'une véritable formation initiale, adaptée aux besoins des enseignants débutant en zone difficile.
- La restauration et le développement des fonds sociaux destinés aux élèves et des crédits dévolus aux projets éducatifs.

Voilà des objectifs de refondation qui devraient être immédiatement intégrés à l'agenda ministériel. Les personnels, les élèves, les familles attendent des engagements concrets, pas seulement un calendrier vague de consultation et un discours, aussi séduisant soit-il.

Marseille, le 17 septembre 2013